



**CORIOLIS INFRASTRUCTURES
ASSOCIATION DE COMMUNES
POUR LA POLITIQUE CULTURELLE
DANS L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG**

Fribourg

**Rapport du réviseur des comptes annuels
pour l'exercice 2023**

Rapport du réviseur des comptes annuels
à l'Assemblée des délégués de
Coriolis Infrastructures – Association de communes pour
la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg, Fribourg

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Coriolis Infrastructures – Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats et le compte d'investissements.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive du service des communes 10 / 2020 (directive 10 / 2020), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à la recommandation d'audit suisse 60. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur des comptes annuels relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de Coriolis Infrastructures – Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg, conformément aux dispositions légales cantonales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de l'Assemblée des délégués relatives aux comptes annuels

L'Assemblée des délégués est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'Assemblée des délégués est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilités du réviseur des comptes annuels relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60 permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 62 al. 2 let. d) et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels avait été appliqué sur les points essentiels des processus analysés, mais n'était pas suffisamment documenté et ne couvrait pas de manière détaillée une analyse des risques relatifs à chaque processus.

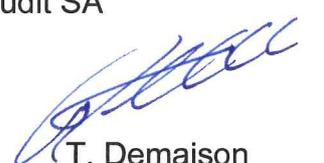
Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits importants présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Villars-sur-Glâne, le 6 juin 2024



NBA Audit SA
G. Julmy
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



T. Demaison
Expert-réviseur agréé

Annexe : *comptes annuels 2023*



BILAN AU 31.12.23

Adopté par le Comité de direction - 16.05.2024

A adopter par l'Assemblée des délégués.e.s - 12.06.2024

Compte	Désignation	Bilan au 31.12.2023		Bilan au 31.12.2022	
		Actif	Passif	Actif	Passif
1	Actif				
10020,01	BCF 30.01.153.496-01	1 390 136,75		1 450 813,30	
10020,02	BCF 30.01.156.277-09	61 487,05		61 338,70	
10020,03	BCF 30.01.156.278-06	189,70		188,80	
10101,00	Impôts anticipés	240,70			
10110,01	Actifs transitoires	266 426,20		176 426,20	
10110,02	Avance sur subv. infrastructures (emprunt)	0,00			
10110,03	Avance sur subv. infrastructures (Mummenschanz)	0,00		500 000,00	
2	Passif				
20410,00	Passifs transitoires		328 797,02		241 034,15
20810,00	Réserve rénovation et entretien		722 991,32		790 000,00
20640,01	Prêt bancaire (optimisation Equilibre 15.04.2012)		0,00		0,00
20640,02	Prêt bancaire (salle Mummenschanz)		0,00		500 000,00
29200,00	Capital social		60 000,00		60 000,00
29990,00	Bénéfice reporté		597 732,85		591 707,95
29900,00	Résultat de l'exercice		8 959,21		6 024,90
	TOTAUX	1 718 480,40	1 718 480,40	2 188 767,00	2 188 767,00

Fortune au 01.01.2024 : 606 692,06

COMPTE DE RESULTAT ET D'INVESTISSEMENT 2023

Adopté par le Comité de direction - 16.05.2024
à adopter par l'Assemblée des délégué.e.s le 12.06.24

COMPTE DE RESULTAT 2023

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
0110.3000.00	Jetons de présence	11 700,00				13 230,00	
0220.3130.02	Mandats administratifs et divers	85 816,85		135 000,00		137 876,10	
0220.31	Frais administratifs	4 201,60		15 000,00		22 002,62	
0220.3134.00	ECAB - assurance bâtiment	55 699,25		49 000,00		52 006,95	
3229.3511.00	Attribution à la Réserve rénovation et entretien	100 000,00		0,00		323 023,80	
3229.3612.01	Entretien des infrastructures E-N	53 066,24		45 000,00		17 744,90	
3229.3612.03	Diminution Actif transitoire - Rbt Infra. Equilibre	500 000,00		500 000,00		500 000,00	
3229.3636.00	Frais d'exploitation Fondation E-N	2 075 000,00		2 075 000,00		1 955 000,00	
3229.3636.01	Renouvellement équipement Fondation E-N	70 000,00		70 000,00		70 000,00	
3229.3636.02	Autres participations invest. Infrastructures	69 000,00		166 000,00		2 000,00	
3229.3636.03	CULTURE2030 - politique culturelle	5 467,50		30 000,00		5 000,00	
9610.3401.00	Intérêts (sur l'emprunt de 5 mios)			0,00		2 552,10	
9610.3401.01	Intérêts (sur l'emprunt de 500'000)	9 335,40		9 500,00		9 750,00	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien				0,00		
3229.4612.00	Participation des communes (32.50/hab)		1 994 557,50		1 994 557,50		1 999 790,00
3229.4612.01	Participation de communes tiers						
3229.4614.00	Apport du Casino 12,5% PNJ		1 053 000,00		1 100 000,00		1 116 415,22
9610.4400.00	Intérêts bancaires		688,55				6,15
	Totaux	3 039 286,84	3 048 246,05	3 094 500,00	3 094 557,50	3 110 186,47	3 116 211,37
29900,00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	8 959,21		57,50		6 024,90	

COMPTE D'INVESTISSEMENT 2023

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
3229.3612.02	Rénovation infrastructures: Nuithonie + Equilibre	167 008,68		135 500,00		252 605,85	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		167 008,68		135 500,00		252 605,85
	Participation "Fortune" Coriolis		0,00		0,00		0,00
	Totaux	167 008,68	167 008,68	135 500,00	135 500,00	252 605,85	252 605,85
29900,00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	0,00		0,00		0,00	

	01.01.2024	01.01.2023
Fortune après investissement	606 692,06	597 732,85
Réserve rénovation et entretien après investissement	722 991,32	790 000,00

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.23

	31.12.2023	31.12.2022
Résultat total du compte de résultats	8'959.21	6'024.90
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	240.70	-
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-	-
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	90'000.00	73'573.80
+ Pertes/-bénéfices sur la vente du PF ou pertes / bénéfice de change	-	-
+ Augmentation/-diminution des engagés courants (CC, créanciers)	-	-
+ Augmentation/-diminution des provisions	67'008.68	70'417.95
+ Augmentation/-diminution des passifs de régularisation	87'762.87	133'697.30
+ Augmentation/-prélèvements d'engagements pour les financements spéciaux, fonds, préfinancem	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	60'527.30	283'713.95
+ Remboursements de prêts et de participation	500'000.00	500'000.00
+ Subventions acquises	-	-
+Subventions à redistribuer	-	-
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	500'000.00	500'000.00
- Immobilisation corporelles	-	-
- Prêts et participations	-	-
- Propres subvention d'investissement	-	-
-Subventions d'investissement redistribuées	-	-
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	500'000.00	500'000.00
-Augmentation/+diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à C	-	-
-Augmentation/+diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à L	-	-
+Augmentation /-diminution des engagements financiers à LT	500'000.00	500'000.00
+Augmentation /-diminution des engagements financiers à CT	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	500'000.00	500'000.00
Variation des liquidités et placements à court terme (FTO)+(FTI+P)+(FTF)	60'527.30	283'713.95
Solde des liquidités au 01.01	1'512'340.80	1'228'626.85
Solde des liquidités au 31.12	1'451'813.50	1'512'340.80
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	60'527.30	283'713.95